

## Section 1. Identification

<b>Identificateur SGH du produit</b>	: Azote liquide réfrigéré
<b>Dénomination chimique</b>	: NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID
<b>Autres moyens d'identification</b>	: LIN, Cryogenic Liquid Nitrogen, Liquid Nitrogen, Liquid Nitrogen NF, Liquid Nitrogen FG
<b>Type de produit</b>	: Gaz liquéfié.
<b>Utilisation du produit</b>	: Synthétique/Chimie analytique.
<b>Synonyme</b>	: LIN, Cryogenic Liquid Nitrogen, Liquid Nitrogen, Liquid Nitrogen NF, Liquid Nitrogen FG
<b>No de fiche signalétique</b>	: 001188.6
<b>Données relatives au fournisseur</b>	: Airgas USA, LLC and its affiliates 259 North Radnor-Chester Road Suite 100 Radnor, PA 19087-5283 1-610-687-5253
<b>24-hour telephone and/or website</b>	: 1-866-734-3438

## Section 2. Identification des dangers

<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Classement de la substance ou du mélange</b>	: GAZ SOUS PRESSION - Gaz liquéfié réfrigéré

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



<b>Mention d'avertissement</b>	: Attention
<b>Mentions de danger</b>	: Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques. Peut causer des engelures. Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

### Conseils de prudence

#### **Généralités**

: Lire la fiche signalétique (FS) avant utilisation et s'y conformer. Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Utiliser l'équipement prévu pour la pression de la bouteille. Ne pas ouvrir le robinet avant son raccordement à l'équipement préparé pour utilisation. Utiliser un dispositif de prévention d'écoulement de retour dans la tuyauterie. Utiliser uniquement de l'équipement avec des matériaux de construction compatibles. Toujours garder le contenant en position verticale. Ne pas changer les raccords ou les forcer l'un dans l'autre. Éviter les déversements. Ne pas marcher sur des déversements ni faire rouler de l'équipement sur ceux-ci.

**Prévention** : Porter des gants isolants contre le froid et un écran facial.  
Utiliser et entreposer uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

**Intervention** : Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.  
Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

**Stockage** : Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Élimination** : Non applicable.

## Section 2. Identification des dangers

**Dangers non classés ailleurs** : Le liquide peut provoquer des brûlures comparables à des gelures.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Substance  
**Dénomination chimique** : NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID  
**Autres moyens d'identification** : LIN, Cryogenic Liquid Nitrogen, Liquid Nitrogen, Liquid Nitrogen NF, Liquid Nitrogen FG  
**Code du produit** : 001188.6

### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

**Numéro CAS** : 7727-37-9

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID	100	7727-37-9

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas de contact avec le liquide, réchauffez lentement les tissus congelés avec de l'eau tiède et consulter un médecin. Ne pas frotter les zones touchées. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures. En cas de gelure, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Ce produit se transformant rapidement en gaz lorsqu'il est libéré, consulter la section sur l'inhalation.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

## Section 4. Premiers soins

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Matière extrêmement froide. Le liquide peut provoquer des brûlures comparables à des gelures.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Matière extrêmement froide. Le contact dermique avec le liquide en rapide évaporation peut causer des engelures aux tissus.
- Gelure** : Tenter de réchauffer les engelures et consulter un médecin.
- Ingestion** : L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures.

### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:, gelure
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:, gelure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:, gelure

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Contient du gaz sous pression. Contient du gaz réfrigérant. En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes d'azote

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. Pour des incidents comportant de grandes quantités, des sous-vêtements à isolation thermique et des gants en textile ou en cuir épais doivent être portés.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer du gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

### **Précautions environnementales**

- : S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque.
- Grand déversement** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Contient du gaz sous pression. Contient du gaz réfrigérant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu. L'équipement d'usage a évalué pour la pression de cylindre  
La soupape proche après chaque usage et quand vide  
Protect cylinders from physical damage; do not drag, roll, slide, or drop. Use a suitable hand truck for cylinder movement. \*\*\*TO BE TRANSLATED\*\*\* Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Les cylindres devraient être debout emmagasinés, avec la casquette de protection de soupape, et fermement obturés à sa place pour empêcher tomber ou étant renversé. Les températures de cylindre ne doivent pas dépasser 52 C (125 F) Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID	Aucune.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Dans l'éventualité d'un contact avec le liquide, le port de gants isolants adaptés aux basses températures est recommandé. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

##### Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

##### Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

#### Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

#### Dangers thermiques

: S'il existe un risque de contact avec le liquide, tout l'équipement de protection porté doit être approprié pour une utilisation avec des matériaux à très basse température.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

#### État physique

: Liquide. [Liquide cryogénique]

#### Couleur

: Incolore.

#### Odeur

: Inodore.

#### Seuil olfactif

: Non disponible.

#### pH

: Non disponible.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Point de fusion</b>	: -210°C (-346°F)
<b>Point d'ébullition</b>	: -195.8 °C
<b>Température critique</b>	: -146.95°C (-232.5°F)
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b>	: Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: 0.967 (Air = 1) Liquid Density@BP: 50.46 lb/ft3 (808.3 kg/m3)
<b>Gazer la Densité (ft<sup>3</sup>/lb)</b>	: 13.8889
<b>Gazer la Densité</b>	: 0.072
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: 0.023 g/l
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: 0.67
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Temps d'écoulement (ISO 2431)</b>	: Non disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	: 28.01 g/mole

## Section 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériaux incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
<b>Polymérisation Dangereuse</b>	: Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

#### Tératogénicité

Non disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Matière extrêmement froide. Le liquide peut provoquer des brûlures comparables à des gelures.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Matière extrêmement froide. Le contact dermique avec le liquide en rapide évaporation peut causer des engelures aux tissus.
- Ingestion** : L'ingestion du liquide peut provoquer des brûlures semblables à des gelures.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:, gelure
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:, gelure
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:, gelure

#### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

##### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

##### Exposition de longue durée

## Section 11. Données toxicologiques

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Non disponible.

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID	0.67	-	faible

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Renvoyer les récipients sous pression vides au fournisseur. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit.

## Section 13. Données sur l'élimination

Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

## Section 14. Informations relatives au transport

	DOT	TMD	mexicain	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	UN1977	UN1977	UN1977	UN1977	UN1977
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID				
<b>Classe de danger relative au transport</b>	2.2 	2.2 	2.2 	2.2 	2.2 
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-	-
<b>Dangers environnementaux</b>	Non.	Non.	Non.	No.	No.

« Se référer à CFR 49 (ou l'autorité ayant la juridiction) déterminer les informations exigées pour le chargement du produit ».

### Autres informations

**Classification pour le DOT** : **Quantité limitée** Oui.

**Limitation de quantité** Voie aérienne [aéronef de passagers]/ferroviaire: 75 kg. Avion cargo: 150 kg.

**Classification pour le TMD** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.13-2.17 (Classe 2).

**Limite pour explosifs et indice des quantités limitées** 0.125

**Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers** 75

**IATA** : **Passenger and Cargo Aircraft** Quantity limitation: 50 kg

**Cargo Aircraft Only** Quantity limitation: 500 kg

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Cette substance est répertoriée ou exclue.

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

## Section 15. Informations sur la réglementation

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : Voir la section 2: identification des dangers de cette FDS pour la classification de la substance.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Cette substance est répertoriée.

**New York** : Cette substance n'est pas répertoriée.

**New Jersey** : Cette substance est répertoriée.

**Pennsylvanie** : Cette substance est répertoriée.

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

- Australie** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Canada** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Chine** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Europe** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Japon** : **Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.  
**Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.  
**Nouvelle-Zélande** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Philippines** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**République de Corée** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Taiwan** : Indéterminé.  
**Thaïlande** : Indéterminé.  
**Turquie** : Indéterminé.  
**États-Unis** : Cette substance est répertoriée ou exclue.  
**Viêt-Nam** : Indéterminé.

## Section 16. Autres informations

### Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	/	3
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

Caution: HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards or risks. Although HMIS® ratings and the associated label are not required on SDSs or products leaving a facility under 29 CFR 1910.1200, the preparer may choose to provide them. HMIS® ratings are to be used with a fully implemented HMIS® program. HMIS® is a registered trademark and service mark of the American Coatings Association, Inc.

C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière. Pour en savoir plus sur les codes d'équipement de protection individuelle (EPI) HMIS®, voir le manuel de mise en œuvre HMIS®.

### National Fire Protection Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
GAZ SOUS PRESSION - Gaz liquéfié réfrigéré	Jugement expert

### Historique

Date d'impression	: 5/1/2020
Date d'édition/Date de révision	: 5/1/2020
Date de publication précédente	: 5/1/2020
Version	: 1.01

### Légende des abréviations

:	ETA = Estimation de la toxicité aiguë
:	FBC = Facteur de bioconcentration
:	SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
:	IATA = Association international du transport aérien
:	CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
:	code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
:	LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
:	MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
:	NU = Nations Unies

### Références

: Non disponible.

### Avis au lecteur

## Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.